

SANTÉ Le dispositif innovant Pfidass va être progressivement généralisé

La Sécu aux petits soins avec ceux qui y renoncent

Nicolas Raffin

En France, l'accès aux soins est un droit garanti en préambule de la Constitution. Mais, d'après une étude menée en 2016 dans 18 départements, 26 % des assurés interrogés, souvent en situation de grande précarité, renoncent à ce droit. Les conséquences sont multiples : impact sur la santé physique et mentale, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaires à long terme. Pour faire reculer le phénomène, l'Assurance maladie va généraliser un dispositif spécial, baptisé Pfidass, pour faciliter l'accès aux soins, déjà expérimenté par 22 caisses depuis l'année dernière. A partir du 1^{er} avril, 22 nouvelles caisses proposeront ce service, qui couvrira toute la France d'ici mi-2018. Comment cela fonctionne-t-il ? L'Assurance maladie explique qu'il est nécessaire « d'engager une démarche proactive » car « les personnes en si-



M. ALBI / Spa

Renoncer aux soins dentaires n'est malheureusement pas rare.

tuation de renoncement n'évoquent que rarement leurs difficultés ». Cela suppose que de nombreux acteurs [agents d'accueil de la Sécu, travailleurs sociaux, médecins] soient formés pour détecter les signaux d'alerte. Une

fois la personne repérée, un accompagnement « sur mesure » est proposé. L'assuré(e) bénéficie d'abord d'un bilan de ses droits santé (CMU, aide pour une complémentaire, recherche d'un praticien aux tarifs abordables...) puis d'un suivi, pendant 70 jours en moyenne, par un conseiller dédié qui l'aide dans ses démarches.

Un premier bilan positif

D'après les chiffres de l'Assurance maladie, 9 400 dossiers d'accompagnement ont été ouverts pendant la phase d'expérimentation. Sur ce total, 30 % ont abouti « à la réalisation effective de soins », 42 % sont encore en traitement, et 28 % ont été classés sans suite ou interrompus. Pour la Sécu, le bilan est globalement positif : « Les échanges avec les assurés montrent que le dispositif répond à un besoin et que, s'ils n'avaient pas été pris en charge, nombre d'entre eux auraient vu leur renoncement persister. » ■